

Charte d'usage du CDI

Quand et comment venir au CDI ?

- Sur les heures de permanence (selon les horaires d'accueil du CDI) : se rendre en permanence, et s'inscrire sur la liste pour venir au CDI
- Pendant la pause déjeuner sur le créneau 12h45-13h : attendre dans la cour à l'emplacement CDI à 12h45, la professeure documentaliste vient chercher les élèves rangés

Possibilité de manger en prioritaire **si besoin** : s'inscrire au bureau de la Vie Scolaire (6 places)

- Pendant la pause déjeuner sur le créneau 12h-12h45 : se rendre directement au CDI

Que peut-on / doit-on faire au CDI ?

Oui !! 😊	Non !! ☹️
<ul style="list-style-type: none">- Lire- Emprunter un livre- Faire une recherche d'informations- S'entraîner sur un logiciel utilisé en cours- Faire un travail scolaire- Préparer son orientation scolaire- Visiter une exposition- Limiter ses déplacements- Laisser sa place propre et rangée en partant- Demander de l'aide à la professeure documentaliste- Etre poli	<ul style="list-style-type: none">- Bavarder- Faire du bruit- Courir- Manger ou boire des boissons sucrées- Laisser des papiers, mouchoirs, stylos, sur sa table ou par terre- Utiliser son téléphone portable- Jouer sur un ordinateur (y compris ordinateur personnel)- Sortir avant la fin du créneau de présence

Comment lire et emprunter des documents ?

- Consultation libre des livres sur place
- Ranger le livre après lecture
- Emprunt d'un document gratuit mais limité (un seul document à la fois, pendant 2 semaines) : faire enregistrer le prêt auprès de la professeure documentaliste
- Retour des documents empruntés auprès de la professeure documentaliste (ne pas les ranger !)

Comment utiliser un ordinateur ?

- Se munir de son identifiant et de son mot de passe
- Respecter la charte informatique du collège
- Avoir un travail à faire
- Demander l'autorisation à la professeure documentaliste

Toujours respecter :

- Les autres élèves
- Les adultes présents
- Le silence et le calme
- Les livres, les périodiques et le matériel
- Le règlement intérieur de Notre-Dame de Sion